

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 11 septembre 2023 à 19 h 30 à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis.

Madame la mairesse	Jocelyne Lafond
Mesdames les conseillères	Louise Drouin Annie Leduc
Messieurs les conseillers	Serge Ippersiel Michel Daigle

La directrice générale greffière-trésorière est également présente.

La mairesse Madame Jocelyne Lafond ouvre la séance, il est 19 h 31.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10857-09-2023

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 14,1 Crevasse Tour-du-Lac et 14,2 Projet « Nouveaux horizons »

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10858-09-2023

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14/08/2023

Adoption du procès-verbal du 14 août 2023

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10859-09-2023

4. Adoption des comptes incluant la carte Visa Affaires

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes inscrits dans les listes de chèques suivantes, ainsi:

- La liste de chèques générale, des numéros 1269 à 1535 totalisant 66 439,92 \$ et portant sur la période du 1^{er} août au 31 août 2023.
- La liste des dépôts salaires, des numéros 501262 à 501 283 totalisant 32 357,24 \$ portant sur la période du 1^{er} août au 31 août 2023.

- un paiement Accès-D pour Les pages jaunes pour un montant de 5,40 \$
- un paiement de la carte Visa pour un montant de 20,50 \$
- un deuxième paiement de la carte Visa au montant de 255,59 \$
- un paiement Accès-D pour la quincaillerie Bigras de 4 983,09 \$.

adoptée

5. Correspondance

Aucune correspondance

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10860-09-2023

6. Dépôt des rapports de travail

Il est proposé par Annie Leduc
 appuyé par Michel Daigle
 et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les rapports de travail de l'inspecteur municipal, de la responsable à l'urbanisme, à l'environnement et à l'inspection en bâtiments et technicienne en assainissement de l'eau, de l'adjointe à l'inspecteur municipal, des pompiers, de la responsable de la vie communautaire et culturelle, des deux employées de la bibliothèque et de la préposée à l'entretien de l'hôtel de ville et de la salle paroissiale pour le mois d'août 2023.

adoptée

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10861-09-2023

7,1 Dérogation mineure, 068-11-95

Il est proposé par Serge Ippersiel
 appuyé par Michel Daigle
 et résolu à l'unanimité que la dérogation mineure 068-11-95 est toujours valable. Cependant, pour l'implantation d'un bâtiment résidentiel, une nouvelle demande de dérogation devra être soumise à la MRC Antoine-Labelle.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10862-09-2023

7,2 Résolution pour formation du comité de pilotage MADA

Il est proposé par Annie Leduc
 appuyé par Louise Drouin
 et résolu à l'unanimité d'appuyer la formation du comité de pilotage MADA.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10863-09-2023

7,3 Résolution pour formation du comité de pilotage politique familiale

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Louise Drouin
et résolu à l'unanimité d'appuyer la formation du comité de pilotage de la politique familiale.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10864-09-2023

7,4 Nomination d'un responsable des questions familiales et/ou des aînés.

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Annie Leduc
et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller, Monsieur Michel Daigle, responsable des questions familiales et/ou des aînés, pour la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10865-09-2023

7,5 Formation éthique et déontologie pour les employés

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité de faire la demande à la MRC Antoine-Labelle d'inscrire les employés de la municipalité à la prochaine cohorte, si elle a lieu.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10866-09-2023

7,6 Demande pour le camp de jour 2023

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'accorder un remboursement de 100 \$, à une famille qui a fourni son reçu. L'aide octroyée compense la différence entre le tarif non-résident et résident pour le camp de jour à Mont-Saint-Michel pour l'été 2023.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10867-09-2023

7,7 Horaire automnal pour la bibliothèque

Il est proposé par Michel Daigle
appuyé par Annie Leduc
et résolu à l'unanimité d'adopter l'horaire automnal 2023 de la bibliothèque.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10868-09-2023

7,8 Demande d'appui pour l'interdiction des maisons flottantes ou de leur usage

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelée « maison flottante » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement nature et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

Il est proposé par Michel Daigle
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelée « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottants sur les plans d'eau au Québec;

DE DEMANDER l'appui aux municipalités et aux MRC de la province du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la présente demande à l'organisme de bassins versants des rivières Rouges, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS);

ET

QUE la présente résolution soit envoyé à l'honorable Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle, à l'honorable Chantale Jeannotte, députée provinciale de Labelle, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10869-09-2023

7,9 Panneaux Lac Boucher

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense au montant de 80 \$
plus taxes pour les panneaux pour le sentier pédestre du Lac
Boucher.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10870-09-2023

7,10 Location Halte Récré-O-Sportive

La résolution est annulée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10871-09-2023

**7,11 Renouvellement du programme de la taxe sur
l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) –
Négociation entre les gouvernements du Québec et du
Canada**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada
mènent présentement des négociations pour le renouvellement
du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du
Québec (TECQ) pour la période 2024 -2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de
projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à
ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux
besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en
raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a
demandé au gouvernement fédéral de doubler ses
investissements dans ce programme et de prévoir des
indexations de 3,5 % par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis
plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et
la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la
réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du
Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux
(garages, hôtels de ville, caserne de pompiers, etc.) et les
travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.)
sont admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE l'importance d'adapter les programmes aux
défis posés par les changements climatiques et de permettre
aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de
travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements
tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger
les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de
projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement
au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le

1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Louise Drouin
et résolu à l'unanimité :

QUE la FQM demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétentions et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser et à la Fédération canadienne des municipalités.

QUE cette résolution soit envoyée à tous les membres de la FQM pour adoption et transmission aux intervenants concernés

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10872-09-2023

7,12 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bandes des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac souhaite présenter, en 2023 -2024, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :

- D'autoriser, madame Julie Lebeau, présidente du comité de pilotage de la politique familiale, à signer au nom de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2023-2024 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;
- De confirmer que monsieur Michel Daigle, est l'élu responsable des questions familiales.

adoptée

8. ORDURES

8,1 Avis de motion, règlement concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, recyclables, organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants

AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par Annie Leduc, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 23-284 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, recyclables, organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants., sera présenté pour étude et adoption et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

8.2 RÉOLUTION NUMÉRO: 10873-09-2023

Collectes supplémentaires, 2024

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité de ne pas prévoir de collectes supplémentaires pour l'année 2024.

adoptée

9. INCENDIE

9.1 RÉOLUTION NUMÉRO: 10874-09-2023

ATTENDU QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile et opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la Loi de la sécurité civile ;

ATTENDU QUE CAUCA opère un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire octroyer les mandats de la gestion des appels 9-1-1 et de la répartition incendie à l'intérieur de son territoire ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer les mandats de la gestion des appels 9-1-1 et de répartition incendie à l'intérieur de son territoire ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

Il est proposé par Annie Leduc
Appuyé par Michel Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil mandate l'entreprise CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 et la désigne comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité ;

D'autoriser Jocelyne Lafond, mairesse ainsi que Marilynne Melançon, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes relatives à la gestion des appels 9-1-1 et de répartition incendie avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10875-09-2023

9,2 Portes ouvertes 2023

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Louise Drouin

Et résolu à l'unanimité de ne pas participer à la journée portes ouvertes 2023, qui doit avoir lieu le 16 septembre prochain.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10876-09-2023

9,3 Cartes d'évacuation d'urgence en milieu isolé

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel

Et résolu à l'unanimité d'acheter une carte plastifiée ainsi qu'une carte pour la caserne, pour un montant de 54,00 \$ plus taxes.

adoptée

10. VOIRIE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10877-09-2023

10,1 Offre de services ponceau chemin Tour-du-Lac

Programme d'aide à la voirie locale
Volet Redressement

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Louise Drouin, appuyée par Serge Ippersiel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Marilyn Melançon est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10878-09-2023

Mandat à Équipe Laurence
114-0011 – Préparation des plans et devis pour le remplacement du ponceau 2056 au PIIRL sur le chemin Tour-du-Lac

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité de mandater la firme Équipe Laurence, pour la préparation des plans et devis préliminaires nécessaire à une demande de subvention pour le remplacement du ponceau # 2056 au PIIRL séparant la rue Saint-François-Xavier et le chemin Tour-du-Lac. Il est de plus résolu d'autoriser la dépense de 27 500 \$ plus taxes, réf. Offre de Services OS-9580.

adoptée

11. MADA

Mise en œuvre du plan d'action.
Date limite pour dépôt, 1^{re} décembre 2023.

12. ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

- Session d'étirement à tous les mardis, du 5 septembre au 7 novembre 2023, à l'hôtel de ville.
- Les lundis, jeux de société, de cartes et activités, à partir du 11 septembre 2023, à la salle des Loisirs.
- Les mardis, activités et talents artisanaux, à partir du 12 septembre 2023, à la salle des Loisirs.

- Les mercredis, jeux de poche et baseball poche, à partir du 13 septembre 2023, à l'hôtel de ville.
- 26 août super tournoi de pétanque intergénérationnel, belles activités avec la roulotte maudite de l'entropique.
- Biblio diversité – oiseaux de proies, 23 septembre.
- Menus dépanneurs à partir du 8 septembre.
- Bingo de la Fabrique, 29 septembre.
- Randonnée au sentier du lac Boucher, 7 octobre.

13. DOSSIERS EN COURS

Élections du 22 octobre prochain
Politique MADA et familiale

14. VARIA

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10879-09-2023

14,1 Crevasses Tour-du-Lac

Il est proposé par Michel Daigle
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 6 750 \$ plus taxes, pour des travaux de voirie supplémentaires afin de réparer les crevasses sur le Tour-du-Lac.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10880-09-2023

14,2 Projet « Nouveaux horizons »

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Annie Leduc
et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet
« Des générations en action » dans le cadre du programme
Nouveaux Horizons présenté par Mme Carmen Constantineau.

adoptée

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Possibilité de location court-séjour à la Halte Récré-O-Sportive, sans l'accès au bloc sanitaire.
- Halte Récré-O-Sportive, la toilette et l'urinoir coulent.
- Publier la carte SUMI.
- Fausse page Facebook.
- Faire une info lettre.
- Panneau cyclopedestre à retirer à l'entrée du sentier au lac Boucher.
- Pétition électronique.

- Visibilité des publicités sur les pages Facebook, elles ne sont pas suffisamment exploitées. Envoi d'invitations par courriel.
- Sentier lac Boucher – est-ce qu'il y a de nouveaux bancs.
- Question concernant les automobiles sur la rue Saint-François-Xavier.
- Panneau de la petite écolière.
- Luminaires.
- Lac Hamel, à discuter pour la séance d'octobre.
- Paie élue.
- Boîte croc-livres. Construction d'une nouvelle boîte par un citoyen.
- Règlement d'urbanisme pour les abris temporaires.
- Remonte-pente, assurances, logistique de gestion, horaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10881-09-2023

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Louise Drouin
 appuyé par la conseillère Annie Leduc
 et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 21 h 47.

adoptée

 Jocelyne Lafond, mairesse

 Marilynne Melançon,
 directrice générale
 greffière-trésorière

Je, Jocelyne Lafond, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.